

**Le métier.** L'aide médico-psychologique accompagne au quotidien les personnes âgées ou handicapées (enfants ou adultes). Il réalise à leurs côtés les gestes de la vie quotidienne (coucher, lever, toilette, habillage, repas, déplacements...). Il peut ainsi aider une personne tétraplégique à faire sa toilette, stimuler la mémoire d'une personne âgée ou encourager un enfant handicapé à s'exprimer...

À travers l'aide concrète qu'il apporte, l'AMP doit établir une relation de qualité pour répondre à l'isolement des personnes handicapées ou dépendantes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs désirs afin de leur apporter une réponse adaptée. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.

L'aide médico-psychologique agit au sein d'une équipe pluriprofessionnelle sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical. Il intervient partout où des personnes ont besoin d'une présence et d'un accompagnement individualisé du fait de la gravité de leur handicap ou de leur état de dépendance.

Aide  
médico-psychologique  
(AMP)



**Domaines d'activités.** On compte aujourd'hui près de 42 000 aides médico-psychologiques en fonction. Les AMP exercent leur activité dans tous les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées (enfants ou adultes) : instituts médico-éducatifs, foyers d'hébergement pour adultes handicapés, services polyvalents d'aide à domicile, institutions sociales ou éducatives (CHRS, MECS...), maisons d'accueil spécialisées ; établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)...

## Aide médico-psychologique

Diplôme d'Etat de niveau IV / Formation sur 18 mois / à Montpellier

### Pour s'inscrire

#### • Conditions d'accès

Il n'y a pas de conditions de diplôme pour accéder à la formation

La formation peut s'effectuer :

- en situation d'emploi d'AMP (CDI, contrat de professionnalisation...)
- exceptionnellement, en formation initiale (à condition de mobiliser des financements publics à hauteur de 5000 euros environ)

Le candidat doit être âgé de 18 ans au moins et avoir satisfait aux épreuves d'admissibilité et d'admission Il peut être dispensé de l'épreuve écrite d'admissibilité s'il est titulaire d'un des diplômes suivants :

diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (AVS) ou mention complémentaire aide à domicile, diplôme professionnel d'aide soignant, diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, BEP Carrières sanitaires et sociales, BEPA option services aux personnes, BAPAAT, CAP Petite enfance, CAPA Services en milieu rural, Diplôme d'Etat d'assistant familial, Titre assistant de vie.

#### • Calendrier

Inscription > juillet à novembre

Epreuves écrites (admissibilité) et orales (admission) > janvier/février

Rentrée > mars

### Une formation théorique et pratique

> 495 heures de formation théorique  
réparties en 6 domaines de formation (DF)

- DF1 : connaissance de la personne (105 h.)
- DF2 : accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne (90 h.)
- DF3 : animation de la vie sociale et relationnelle (70 h.)
- DF4 : soutien médico-psychologique (125 h.)
- DF5 : participation à la mise en place au suivi du projet personnalisé (70 h.)
- DF6 : communication professionnelle et vie institutionnelle (35 h.)

Des dispenses et des allègements de formation existent pour les titulaires de certains diplômes (cf. conditions d'accès)

#### > formation pratique

- en situation d'emploi d'AMP : 4 semaines (public différent du lieu d'emploi)
- en formation initiale : 2 stages de 12 semaines chacun

Ce diplôme est délivré par le ministère des Affaires sociales.  
Cette formation est définie par l'arrêté du 11 avril 2006.

Ce diplôme d'AMP est également accessible par la VAE.

+ d'infos

[www.irts-lr.fr](http://www.irts-lr.fr)

04 67 07 82 83 / [gil.andrieux@irts-lr.fr](mailto:gil.andrieux@irts-lr.fr)

#### > Téléchargement du dossier d'inscription

- > Toutes les infos nécessaires actualisées (dates, procédures, frais de sélection, d'inscription et de scolarité, résultats...)
- > Modalités particulières (allègements, VAE).
- > Autres : compléments d'infos sur le métier...

+ d'infos